



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2326SGCRIT15

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de Commerce et d'Industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90

Objet de la consultation :

**Acquisition de divers matériels de laboratoire pour le CRITT –
CCI Réunion 2026**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 30/07/2026– 12h heure locale - Ile de la Réunion

1



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. **Objet de la consultation**
2. **Condition de consultation**
3. **Dispositions générales**
4. **Présentation des propositions**
5. **Conditions d'envoi des propositions**
6. **Jugement des propositions**
7. **Renseignements complémentaires**



Article 1 premier - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat de divers équipements pour le laboratoire de métrologie du CRITT de la CCI Réunion. Il est composé de trois (3) lot(s) désignés ci-dessous et décrit dans l'annexe 1 du présent CCP.

L'offre du candidat devra inclure entre autres les points suivants :

- Le matériel neuf devra avant tout être aux normes de sécurité européenne et/ou NF en vigueur,
- La fourniture de l'ensemble des documents techniques en langue française sur un support informatique et papier complet.
- La livraison des matériels sera rendue livrée à la Réunion,
- L'offre sera dotée d'une garantie minimale légale indiquée sur chacun des bordereaux de prix.

Allotissement : Oui

Ce marché comporte 3 lots

- Lot 1 – Divers petits équipements
- Lot 2 – Balance et jauges portables
- Lot 3 – Étalonneur infrarouge -35 °C / +140 °C

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots mais dans son intégralité.

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Les matériels devront être impérativement livrés au plus tard **08 octobre 2026** au CRITT à l'adresse ci-dessous :

CCI de l'Île de La Réunion – CRITT
MRST
3 rue Serge Ycard - 97490 Sainte Clotilde

Contacts pour livraison :

Bernard MOUTIAMA / Alexandre DEGRAIN / Laurencia RANDRIAFENO

Mail : bernard.moutiama@reunion.cci.fr
alexandre.degrain@reunion.cci.fr
laurencia.randriafeno@reunion.cci.fr

1-2 Caractéristiques principales du marché :

Marché composé de trois (3) lots

Article 2 - Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Procédure adaptée établie en application de l'article R 2123-1 et R2123-5 ; et R2113-1 à 3 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

2-2 Type de marché

Marché de fournitures courantes et services
Classification CPV : **42000000-6**

Montant estimatif des lots : 110 000 €

3 - Dispositions générales du marché

3-1- Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

Ce marché est composé de trois lots

- Lot 1 – Divers petits équipements
- Lot 2 – Balance et jauges portables
- Lot 3 – Étalonneur infrarouge -35 °C / +140 °C

Variante : Non

Option : Non

3-1-2 Durée du marché

Les délais de livraison de ce marché seront en fonction des offres proposées par chacun des candidats et indiquées au travers du/des bordereau(x) de prix et annexe(s) au CCP.

Toutefois les délais de livraison ne devront pas être supérieurs aux dates ci-après :
Livraison au plus tard : 08 octobre 2026

Une date de confirmation de livraison devra être communiquée au CRITT par mail dans les 3 semaines suivantes la date de notification du marché. Une tolérance de +/- 1 semaine sera accordé au candidat retenu.

- Ce mail devra être adressé à :

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fourni par le candidat.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Le CCP (Le cahier des clauses particulières)
- L'acte d'engagement
- Le bordereau de prix
- Annexe conflit d'intérêt

3-6- Conditions d'obtention des documents

3-6-1 directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Présentation des propositions

4-1- Documents à produire

1. *Le CCP dûment visé,*
2. *L'acte d'engagement,*
3. *Le Bordereau de prix*
4. *Les fiches techniques*
5. *Les attestations d'assurances,*
6. *DC1,*
7. *DC2,*
8. *3666-SD (attestation fiscale)*
9. *URSSAF (attestation sociale)*
10. *Annexe conflit d'intérêt*

11. Ou DUME (facultatif)

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

B. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

c. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels

de qualification professionnelle, agrément etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles). Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Ces documents devront être datés et signés en original par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1, DC2 (nouveau modèle) ou le document unique de marché européen (DUME) et le 3666-SD rédigé en français, dûment complétés et comportant au minimum les éléments ci-dessus. Ces formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.minéfi.gouv.fr> .

4-2- Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-2-3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 Dépôt des propositions

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

- Délai de livraison : 20 %
- La VTO : 60%
- Prix : 20%

7



Les critères retenus pour la sélection des offres seront par ordre de priorité décroissante :

- **Délai (Nd) le délai s'entend global pour le lot complet : Note maximale 100 points (pondération de 20%)**

$$\frac{\text{Note maximale} \times \text{délai court}}{\text{Délai de l'offre analysée}}$$

- **VTO (Nv) : Note maximale 100 points (pondération de 60%)**

Barème d'appréciation

Très satisfaisant : 100/100

Satisfaisant : 80% de la note maxi (+10% tolérance)

Moyen : 50% de la note maxi (+10% tolérance)

Insatisfaisant ou non fourni : 0/100

VTO

Lot 1 – Divers petits équipements : Ci-dessous les caractéristiques avec le barème de points

Points techniques	100 points
Calibrateur multifonction	
Incertitudes (respect des seuils)	30
Résolution et nombre de chiffres	15
Étendue des gammes couvertes	10
Option oscilloscope + simulation TC/RTD	10
Logiciel de contrôle / acquisition PC fourni avec l'instrument	10
Connectivité et automatisation (GPIB, SCPI)	5
Prix total TTC (instruments + certificats)	5
Coût annuel d'étalonnage périodique	5
Durée et étendue de la garantie	4
Délai de livraison	3
Qualité du support technique local	3

Points techniques	100 points
Multimètre numérique de table	
Incertitudes (respect des seuils)	30
Résolution et nombre de chiffres	15
Étendue des gammes couvertes	10
Option oscilloscope + simulation TC/RTD	10
Logiciel de contrôle / acquisition PC fourni avec l'instrument	10
Connectivité et automatisation (GPIB, SCPI)	5
Prix total TTC (instruments + certificats)	5

8



Coût annuel d'étalonnage périodique	5
Durée et étendue de la garantie	4
Délai de livraison	3
Qualité du support technique local	3

▪ **Lot 2 – Balance et jauges portables**

Points techniques Balance 10 kg	100 points
Répétabilité avec un cycle EMME 0,1 mg	20
Résolution 0,1 mg	20
Excentricité négligeable	10
Stabilité < 30 secondes	10
Connectique USB pour la transmission de données	10
Garantie	10
SAV assuré sur site	10
Protocole de maintenance préventive	5
Pièce de rechange disponible	5

Points techniques Jauges portables 10 litres et 20 litres	100 points
Propositions techniques	30
Capacité nominale	10
Conformité à l'approbation LNE 14764 révision 0 du 03092009	10
Certificat d'étalonnage sous accréditation COFRAC fournis	10
Empotement	10
Précision	10
Garantie	5
SAV	10
Protocole de maintenance préventive	5

Lot 3 Étalonneur infrarouge / Bain d'étalonnage avec corps

Points techniques	100 points
--------------------------	-------------------

9



noir -35 °C / +140 °C	
Stabilité du bain ± 0,01 °C	20
Résolution 0,001 °C	20
Portée du Bain -35°C à 140°C	10
Homogénéité Axial < 0,026 °C	10
Bloc source corqs noir	10
Garantie / SAV sur site	10
Malette de transport	10
Protocole de maintenance préventive	5
Pièce de rechange disponible	5

➤ **Prix (Np) : Note maximale 100 points (pondération 20%)**

L'offre la moins disante, sauf offre anormalement basse, se verra attribuer la note maximale de 100 sur le prix des prestations. Pour les autres offres, il sera appliqué la formule :

$$\frac{\text{Note maximale X prix offre moins disante}}{\text{Prix offre analysée}}$$

La note finale N de chaque offre

$$N = (Nd \times 0,20) + (VTO \times 0,60) + (Np \times 0,20)$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)

En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe mathématique.

Les soumissionnaires seront classés, par ordre décroissant, suivant leurs notes globales respectives. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera classé premier etc...

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,

- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 ; R2152-1 et 2 ; L 2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique. Une phase de négociation pourra être faite après le classement initial.

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats classés parmi les trois premiers.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été Destinataires du dossier.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27, rue Miollis-75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)

11



7-5 Utilisation des données personnelles dans le cadre de la consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement aux fins de :

- Gérer la commande publique ;
- Préparer et lancer les procédures de marchés publics ;
- Recevoir et évaluer les candidatures et les offres ;
- Attribuer les marchés publics ;
- Exécuter et suivre les marchés publics.

Base légale : obligation légale (code de la commande publique).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Droits des personnes : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement.

L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : par mail, dpo@reunion.cci.fr ou par voie postale à la CCI Réunion - DPO - 5B rue de Paris - CS 31023 - 97404 Saint-Denis.

Si les opérateurs estiment que leurs droits relatifs à leurs données personnelles ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), www.cnil.fr.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.